

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 novembre 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

OPPOSITION À LA CONSTRUCTION DU BARRAGE DE LA RIVIÈRE OLDMAN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, aujourd'hui les amis de la rivière Oldman s'opposent devant les tribunaux à la décision du gouvernement albertain de construire un barrage de 350 millions de dollars qui inondera 7 000 acres de terres. Ce barrage ruinera l'écologie de la rivière, détruira l'habitat de la truite et les eaux refoulées élimineront des pâturages de chevreuils et de caribous.

La rivière Oldman est la dernière rivière inexploitée en Alberta. Depuis des siècles les autochtones tirent leur subsistance de cette rivière. Tout juste sous la ligne projetée des hautes eaux se trouvent les traces de plus de 200 wigwams et ce qu'on croit être le cromlech le plus à l'ouest de l'Alberta. La vallée de la rivière Oldman est un sanctuaire spirituel pour les autochtones.

Le gouvernement albertain devrait résister aux pressions exercées par les 300 propriétaires terriens qui profiteront de l'irrigation fournie par le barrage, mais qui ne devront pas faire les frais de sa construction. Le patrimoine et les valeurs spirituelles et écologiques qu'offre la rivière sont beaucoup plus importantes que la croissance agricole dans un pays qui accuse déjà des récoltes excédentaires.

Les amis de la rivière Oldman méritent l'appui de tous les Canadiens. Tous ceux qui veulent protéger à tout prix notre patrimoine et la valeur de ce magnifique cours d'eau devraient écrire au premier ministre de l'Alberta et aux députés de l'Assemblée législative et s'opposer vigoureusement à la construction de ce barrage.

[Français]

L'ÉCONOMIE

HOMMAGE À ROBERT ARCAND D'AMOS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui rendre hommage à M. Robert Arcand, président de la Société d'entraide économique du Québec, et de la Financière Harricana Inc. à Amos en Abitibi.

M. Arcand a été honoré du titre de docteur de l'Université du Québec en Abitibi—Témiscamingue et c'est la seconde remise d'un doctorat *honoris causa* à une personnalité de chez nous.

M. Arcand a eu le courage de prendre en main la Société d'entraide économique, alors qu'elle était au plus bas, et cela n'a pas été facile. Le sauvetage de cette société a été une réussite exceptionnelle au Québec.

Dans son témoignage, M. Jean-Louis Dulac a bien fait remarquer que la compagnie Harricana Metal d'Amos est partie de rien et qu'elle jouit aujourd'hui d'un rayonnement international. Son exemple montre qu'il ne faut pas fixer de limites au progrès et à l'expansion.

Dans son allocution, M. Arcand a exprimé sa reconnaissance et a mis en relief la contribution de son épouse Pierrette et des enfants: Annie, Marie-Claude et Sébastien.

Monsieur le Président, la population de l'Abitibi et du Témiscamingue est fière de Robert Arcand d'Amos.

* * *

• (1405)

[Traduction]

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU HARENG EN COLOMBIE-BRITANNIQUE— L'INTERDICTION DE LOUER DES PERMIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): L'année dernière, monsieur le Président, les équipages devaient payer pour travailler à bord des harenguiers. Des détenteurs de permis qui n'étaient pas pêcheurs ont loué leurs permis à des prix exorbitants et les propriétaires de nombreux navires ont acquis un deuxième permis.

Aujourd'hui, le ministre des Pêches et des Océans (M. Sidon) a annoncé des demi-mesures pour rectifier la situation. Il interdit aux propriétaires de navires de faire payer aux gens le droit de travailler à bord de leurs navires, mais il n'a rien fait pour empêcher ces mêmes propriétaires de les faire payer quand même en leur versant des salaires inférieurs ou un pourcentage moindre du total des prises.